

Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2001/2340(INI) Procédure terminée
Illettrisme et exclusion sociale	
Sujet 4.10.05 Inclusion sociale, pauvreté, revenu minimum 4.40 Education, formation professionnelle et jeunesse	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales		15/02/2001
		PPE-DE HERMANGE Marie-Thérèse	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	CULT Culture, jeunesse, éducation, médias et sports		06/03/2001
		V/ALE WYN Eurig	

Evénements clés			
28/02/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
08/01/2002	Vote en commission		Résumé
08/01/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0009/2002	
07/02/2002	Débat en plénière		
07/02/2002	Décision du Parlement	T5-0062/2002	Résumé
07/02/2002	Fin de la procédure au Parlement		
21/11/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2001/2340(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54

Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	EMPL/5/14443

Portail de documentation					
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0009/2002	08/01/2002	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0062/2002 JO C 284 21.11.2002, p. 0209-0343 E	07/02/2002	EP	Résumé

Illettrisme et exclusion sociale

La commission a adopté le rapport d'initiative de Mme Marie-Thérèse HERMANGE (PPE-DE, F) sur l'illettrisme et l'exclusion sociale. Il plaide pour une action commune au niveau européen visant à ce que les efforts en vue de lutter contre l'illettrisme fassent partie intégrante des programmes de lutte contre l'exclusion sociale, mais aussi d'autres politiques communautaires. La commission engage la Commission européenne à présenter un Livre vert sur cette problématique et à proposer, dans le cadre des lignes directrices pour l'emploi et de la méthode de coordination ouverte visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion, des indicateurs et des repères de comparaison spécifiques concernant l'illettrisme. Ce Livre vert devrait contenir un calendrier portant sur des objectifs concrets. La Commission européenne est également invitée à présenter rapidement une proposition de recommandation aux États membres précisant les mesures à prendre aux niveaux national, local et régional. Une autre proposition de la commission est que la Commission et le Conseil mettent en place un Observatoire européen de l'illettrisme. Enfin, la commission invite la Commission européenne à présenter un rapport annuel sur les progrès accomplis dans la lutte contre l'illettrisme et l'exclusion sociale. ?

Illettrisme et exclusion sociale

En adoptant par 367 voix pour, une contre et 6 abstentions le rapport d'initiative de Mme Marie-Thérèse HERMANGE (PPE-DE, F) sur l'illettrisme, le Parlement européen se rattache entièrement à la position exprimée par sa commission fond (se reporter au résumé précédent). Pour l'essentiel, la résolution demande à la Commission de soumettre un Livre Vert sur l'illettrisme et l'exclusion sociale et de proposer des indicateurs spécifiques et des références relatives à l'illettrisme. Le Livre Vert devrait contenir un calendrier pour les objectifs tangibles. De plus, la Commission devrait présenter une proposition de recommandation aux États membres sur les mesures à prendre au niveau national, régional et local. À noter que les députés ont déclaré que les travailleurs immigrés instruits dans leur propre langue maternelle ne devaient pas être considérés comme illettrés. ?